



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2015 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus ..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice ..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 30  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....:33



**Rapporteur :** Monsieur le Député-Maire

### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Mme Ingrid De CORBIER en tant que secrétaire de séance.

### ❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 23 mars 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 23 mars 2015.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs :** Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique  
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances  
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- pour passer les contrats d'assurances (alinéa 6)

Dans le cadre de cette délégation, **deux décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2015.

**DECISION N° 1 DU 18 MAI 2015  
Exécutoire le 22 mai 2015**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Assurances

Contrat « Dommages aux biens » - Réduction de la superficie du patrimoine communal assuré

Avenant n° 1

Montant de l'avenant : remboursement à la commune d'une somme de 1 482,25 €.

**DECISION N° 2 DU 19 MAI 2015  
Exécutoire le 22 mai 2015**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située 91 Boulevard Charles De Gaulle

Désignation d'un locataire : Madame Sylvie CHABOSSEAU

Montant du loyer : 700 €

- ❖ **Adhésion de la commune au Club des Villes et Territoires Cyclables :**

**A – Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains, à Paris le mercredi 20 mai 2015 afin de participer au Conseil d'Administration et le jeudi 25 juin à la réunion de bureau**



**B – Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains, à Nantes le jeudi 4 juin 2015, afin de participer dans le cadre de Vélo City à la réunion des adhérents au club des villes et territoires cyclables – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial (à titre de régularisation), pour son déplacement du 20 mai 2015, d'un second mandat pour le déplacement du 25 juin et d'un troisième mandat pour le déplacement du 4 juin,
- 2) Précise que ces déplacements donnent lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris et Nantes directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ces déplacements font l'objet à chaque déplacement d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

**❖ Déplacement de Monsieur Gilbert HÉLÈNE, Maire-Adjoint, à Paris, le mardi 19 mai 2015, afin de participer au colloque « rythmes scolaires et complémentarité éducative en Allemagne et en France » - Mandat spécial – Régularisation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Gilbert HELENE, Maire-adjoint en charge des Finances, d'un mandat spécial, pour son déplacement du 19 mai 2015, à titre de régularisation,
- 2) Précise que ce déplacement a donné lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement a fait l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

**❖ Examen et vote des comptes de gestion et comptes administratifs – Exercice 2014 :**

**A – Approbation du Compte de Gestion – Budget Principal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2014 du budget principal dressé par Monsieur le Receveur Municipal.



#### **B – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Bois RIBERT**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2014 du budget annexe de la ZAC Bois Ribert.

#### **C – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2014 du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle

#### **D – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2014 du budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

#### **E – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2014 du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre.

#### **F – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC de la Roujolle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2014 du budget annexe de la ZAC de la Roujolle.

#### **G – Approbation du Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC Equatop – La Rabelais**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Approuve le compte de gestion 2014 du budget annexe de la ZAC Equatop – La Rabelais.

#### **H – Approbation du compte administratif du Budget Principal**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire un président de séance.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Monsieur Bernard RICHER, Conseiller Municipal et doyen du Conseil Municipal, pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard RICHER et après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilbert HÉLÈNE, Vice-Président de la commission Finances et Ressources Humaines, Sécurité Publique – Affaires Générales - Intercommunalité,

Monsieur le Député-Maire ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des opérations comptables du Compte Administratif 2014 du Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

. Investissement plus fonctionnement, y compris les restes à réaliser :

- Dépenses : 33 454 980,23 €

- Recettes : 34 758 859,14 €

#### **I – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Bois Ribert**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2014 du budget annexe de la ZAC Bois Ribert.

#### **J – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2014 du budget annexe de la ZAC Charles De Gaulle.

#### **K – Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2014 du budget annexe de la ZAC Ménardière – Lande - Pinauderie

#### **L – Approbation du Compte Administratif du budget annexe ZAC Croix de Pierre**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2014 du budget annexe de la ZAC Croix de Pierre.

#### **M – Approbation du Compte Administratif de la ZAC de la Roujolle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2014 de la ZAC de la Roujolle.

#### **N – Approbation du Compte Administratif de la ZAC Equatop – La Rabelais**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2014 de la ZAC Equatop – La Rabelais.

Tous ces documents sont consultables à la Direction des Finances – Centre Administratif – 1<sup>er</sup> étage.

❖ **Affectation des résultats – Exercice 2014 – Budget principal et budgets annexes ZAC Bois Ribert – ZAC Charles De Gaulle – ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – ZAC Croix de Pierre – ZAC Equatop La Rabelais – ZAC de la Roujolle**

#### **A – Budget principal – Affectation du résultat 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat de la section de fonctionnement (+ 4 534 954,02 €) de la façon suivante :

1) Pour 3 236 100,00 € au compte 1068 (couverture du besoin de financement de 3 236 075,11 €),



- 2) Pour **1 298 854,02 €** (soit, le solde du résultat à affecter : 4 534 954,02 – 3 236 100,00) au compte 002, en résultat de fonctionnement reporté.

#### **B – Budget annexe ZAC Equatop – La Rabelais - Affectation du résultat 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2014 de la façon suivante :
  - 1) Pour + **813 382,37 €** en recettes de fonctionnement, article 002,
  - 2) Pour – **522 045,50 €** en dépenses d'investissement, article 001.

#### **C – Budget annexe ZAC Bois Ribert - Affectation du résultat 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2014 de la façon suivante :
  - 1) Pour + **218 905,84 €**, en dépenses d'investissement, article 001,

#### **D – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle - Affectation du résultat 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2014 de la façon suivante :
  - 1) Pour - **916 759,46 €**, en dépenses d'investissement, article 001,

#### **E – Budget annexe ZAC Ménardièrre – Lande - Pinauderie - Affectation du résultat 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2014 de la façon suivante :
  - 1) Pour – **198 760,82 €**, en dépenses d'investissement, article 001,

#### **F – Budget annexe ZAC Croix de Pierre - Affectation du résultat 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2013 de la façon suivante :

- 1) Pour – **386 387,59 €**, en dépenses d'investissement, article 001,

#### **G – Budget annexe ZAC de la Roujolle - Affectation du résultat 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'accepter l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- 1) Pour – **311 830,67 €**, en dépenses d'investissement, article 001,

#### **❖ Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 17 avril 2015 et le 27 mai 2015**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

#### **❖ Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 2 juin 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 2 juin 2015.

#### **❖ Sécurité Publique – Etat statistique de la délinquance de janvier à mars 2015**

**Monsieur BOIGARD** rend compte de l'état statistique de la délinquance pour les mois de janvier, février et mars 2015 et précise que les indicateurs mentionnés dans la synthèse sont à la baisse. Cependant, il ajoute qu'il est important de continuer à être vigilant car il est constaté une augmentation sur la situation des atteintes aux personnes.

Cela signifie qu'il faut continuer à travailler afin de faire en sorte que la sécurité publique soit préservée.

#### **❖ Intercommunalité – Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 18 mai 2015**

**Madame LEMARIÉ** souligne les points principaux abordés lors de cette réunion, à savoir :



- **Transport** : le Conseil Communautaire a été appelé à fixer les tarifs pour l'année 2015/2016 pour les transports urbains. Ces derniers seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

Madame LEMARIÉ précise que quelques augmentations sont à noter, notamment le ticket « liberté ». Elle ajoute que ces augmentations sont justifiées par l'augmentation de la TVA et par les 10 % de fraude.

- **Développement Economique** : L'opération de requalification du carrefour de l'avenue « Grand Sud » a été déclarée d'intérêt communautaire, avec la rue Paul Langevin et de ses abords à Chambray. Elle précise qu'en fait, ce pôle économique regroupe 300 entreprises et emploie plus de 4100 salariés.  
. L'opération de requalification du parc d'activités des Granges Galand à Saint-Avertin est également déclarée d'intérêt communautaire. Ce site, créé en 1980, connaît depuis quelques années une relative désaffection et est en place depuis 1980. Il accueille 150 activités et 1400 salariés.
- **Tourisme** : Revalorisation de l'accueil touristique à Villandry : Il y a 350 000 visiteurs par an au château et cela occasionne des difficultés de stationnement. Il est prévu d'organiser et d'intégrer des places de stationnement.

Madame LEMARIÉ précise qu'il y a environ 4000 visiteurs en période estivale par jour.

Les actions pour Villandry se rapportant au programme 2015/2016 sont les suivantes :

- . Construction d'un nouvel office de tourisme,
- . Création d'une aire d'accueil pour campings
- . Restructuration et extension du parking Véhicules Légers (VL).

Monsieur le Député-Maire ajoute qu'il a été rendu hommage à Monsieur Jean GERMAIN en début de séance et qu'il a été décidé de dénommer la salle du Conseil Communautaire « Salle Jean GERMAIN ».

#### ❖ Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 21 mai 2015 et mardi 26 mai 2015

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

### ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

Rapporteurs : Madame JABOT, Troisième Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales,  
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint,  
Monsieur GILLOT, Quatrième Adjoint.

#### ❖ Contrat PACT (Projets artistiques et Culturels du Territoire) de la région Centre Val de Loire – Saison 2015 – Convention avec l'association Mariska Val de Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,



2) Autorise Monsieur le Maire à la signer,

❖ **Aire d'accueil des gens du voyage – Convention de financement avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'attribution de l'allocation logement temporaire – Année 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Approuve le projet de convention de financement avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'attribution de l'Allocation de Logement Temporaire,

2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer cette convention.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 18 mai 2015**

**Madame JABOT** signale que lors de ce Conseil d'Administration ont été votés les compte administratif et compte de gestion 2014. Elle précise que les Ateliers du bien vieillir ainsi que le projet Florilège Vocal fonctionnent bien. Elle ajoute qu'en ce qui concerne l'université du temps libre, il y a toujours des conférences très passionnantes. La prochaine conférence a lieu le 25 juin prochain avec pour thème, « l'origine de l'homme » par Georges PERRIQUET et la conférence du 28 mai, présentée par Samuel LEMAN, avait pour thème « les étonnants pouvoirs du cerveau ».

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 19 mai 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Commission Communale pour l'accessibilité – Prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public dont la commune est propriétaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de l'Ad'ap de la commune, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de cet Ad'ap.



**ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT**

**Rapporteurs :** Madame GUIRAUD, Septième Adjointe déléguée à la Petite Enfance,  
Monsieur MARTINEAU, Neuvième adjoint délégué au Sport.

❖ **Association sportive du collège de la Béchellerie – Demande de subvention exceptionnelle – Participation de l'équipe de triathlon du collège au championnat national**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège de la Béchellerie
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 800,00 €.

❖ **Accueil de loisirs sans hébergement – Unité Loisirs et Découverte – Proposition de règlement intérieur**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de ce règlement intérieur,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 13 mai 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE  
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs :** Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain  
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Approbation de l'inscription des parcelles AO n° 3, AN n° 34 au dossier préalable à l'enquête parcellaire de la ZAC**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'inscription des parcelles AO n°3 (2 223 m<sup>2</sup>) et AN n°34 (8 281 m<sup>2</sup>) ci-dessus au dossier préalable à l'enquête parcellaire de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie.

❖ **Boulevard Charles De Gaulle – Périmètre d'étude n° 19 partie sud :**

**A – Approbation du projet de lancement de la désaffectation et du déclassement du parking public – Lancement de l'enquête publique préalable au déclassement du parking – Autorisation donnée au promoteur de déposer une demande de permis de construire sur le domaine communal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de désaffectation et de déclassement de la parcelle AP n°91 dans le domaine privé de la Commune en vue de son aliénation,
- 2) Décide le lancement de l'enquête publique préalable au déclassement de la parcelle AP n°91,
- 3) Autorise le promoteur à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles AP n°82, AP n°83, AP n°84, AP n°85, AP n°86, AP n°88, AP n°89, AP n°90 et AP n°91,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles à cette désaffectation et à ce déclassement.

**B - Aliénation sous conditions du foncier situé 150 à 162 boulevard Charles De Gaulle sur une emprise de 5 542 m<sup>2</sup> environ - Parcelles AP n° 82 (728m<sup>2</sup>), AP n°83 (583m<sup>2</sup>), AP n° 84 (693m<sup>2</sup>), AP n° 85 (689m<sup>2</sup>), AP n° 86 (773m<sup>2</sup>), AP n° 88 (366m<sup>2</sup>), AP n°89 (366m<sup>2</sup>), AP n°90 (524m<sup>2</sup>), AP n°91 (820m<sup>2</sup>) - Choix du lauréat du concours promoteur architecte**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX  
CONTRE : -- VOIX  
ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. FIEVEZ et DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

- 1) Accepte le projet proposé par la co maitrise d'ouvrage SA Résidence Choisille et la SACA NLCL, incluant les précisions énumérées ci-dessus,
- 2) Décide d'aliéner, dans les conditions fixées par le cahier des charges ci-joint, l'emprise communale de 5542m<sup>2</sup> constituée des parcelles cadastrées, AP n° 82 (728m<sup>2</sup>), AP n°83 (583m<sup>2</sup>), AP n° 84 (693m<sup>2</sup>), AP n° 85 (689m<sup>2</sup>), AP n° 86 (773m<sup>2</sup>), AP n° 88 (366m<sup>2</sup>), AP n°89 (366m<sup>2</sup>), AP n°90 (524m<sup>2</sup>), AP n°91 (820m<sup>2</sup>) sous les conditions suspensives ci-dessous énoncées pour les parcelles AP n°86 et AP n°91.



- 3) Précise que la cession des parcelles précédemment citées sera conclue sous la condition suspensive de l'acquisition par la Commune de la parcelle AP n°86 (773m<sup>2</sup>) et sous la condition suspensive de la désaffectation et du déclassement du parking public et de l'espace vert (AP n°91 : 820m<sup>2</sup>),
- 4) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 2 301 000 €HT, répartis entre la co maitrise d'ouvrage à 1 901 000 € HT pour le foncier de la SA Résidence Choissille et 400 000 € HT pour le foncier de la SACA NLCL,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles à cette aliénation,
- 6) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente et de l'acte de vente, le cas échéant en collaboration avec le notaire du (des) lauréat(s) désigné par le conseil municipal.

❖ **Acquisitions foncières – Proposition d'acquisition des parcelles cadastrée AW n° 171 et n° 206, sises 71 avenue de la République, appartenant aux consorts MERCIER**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès des consorts MERCIER les parcelles cadastrées AW n° 171 (275 m<sup>2</sup>), n° 206 (732 m<sup>2</sup>), sises 71 avenue de la République,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 245.000,00 € nets,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Assainissement rues de Tartifume et de la Grosse Borne – Travaux de restructuration du réseau eaux pluviales – eaux usées rue de la Grosse Borne et rue de Tartifume – MAPA II – Travaux – Examen du rapport d'analyse des offres – Choix des attributaire des marchés – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Examine le rapport d'analyse des offres et décide d'attribuer les marchés aux entreprises de la manière suivante :

Lot 1 : Entreprise GASCHEAU (Assainissement eaux pluviales et eaux usées) de DRUYE, pour un montant global (Saint-Cyr + Tour(s) Plus) de 478 923,30 € HT dont 280 036,55 € pour Saint-Cyr-sur-Loire et 198 886,75 € pour Tours(s) Plus,



Lot 2 : Entreprise COLAS (Voirie et Aménagement de surface) de METTRAY, pour un montant global de 250 113,28 € HT, (Saint-Cyr + Tour(s) Plus) dont 190 166,17 €, y compris option bordure – pierre – granit, pour Saint-Cyr-sur-Loire et 59 947,11 € pour Tours(s) Plus,

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer les marchés et toutes pièces relatives à ces marchés.

❖ **Ouverture à la concurrence du marché de l'énergie électrique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Projet de groupement de commandes au niveau de Tour(s) Plus – Validation de la convention cadre**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la conclusion des marchés et accords-cadres de fournitures, de services et travaux dans les domaines de l'énergie pour les années 2015 à 2017, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics,
- 2) Approuve la convention cadre constitutive jointe au présent rapport définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- 3) Précise que le Coordonnateur du groupement sera la Communauté d'agglomération Tour(s) quand Tour(s) Plus, sera acheteur de l'objet de la consultation et qu'un coordonnateur autre sera recherché parmi les membres du groupement dans l'hypothèse inverse,
- 4) Précise que l'examen des offres et le choix du titulaire du marché seront effectués selon les cas, par la Commission d'appel d'offres du coordonnateur s'agissant des procédures formalisées, et par le coordonnateur s'agissant des procédures adaptées au sens de l'article 28 du Code des marchés publics.
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer ladite convention cadre ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 18 mai 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement de maîtres d'œuvre ASTEC-ENET DOLOWY-THEMA – Résiliation du marché avec le mandataire du groupement de maîtres d'œuvre (cabinet ASTEC) suite à liquidation judiciaire – Autorisation du Conseil Municipal pour la résiliation du marché avec le mandataire du groupement de maîtres d'œuvre (Cabinet ASTEC)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la résiliation du marché avec le mandataire du groupement de maîtres d'œuvre : le cabinet ASTEC compte tenu de sa liquidation judiciaire,



2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer toute pièce relative à ce sujet.

**QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Chapiteau du Livre**

**Monsieur le Maire** tient à remercier Monsieur COUTEAU ainsi que l'association « Les Amis du Chapiteau du Livre », sa présidente, de tout le travail fourni pour cette opération. Il ajoute que près de 20 000 personnes sont venues dans le chapiteau pour assister à cette manifestation qui est de grande qualité. Il renouvelle les remerciements à tous les bénévoles et à tous ceux qui ont passé du temps à accueillir et à gérer beaucoup de choses.

Le Maire,



Philippe BRIAND.